

Portail des concours

Tous les concours de la fonction publique hospitalière

Diététicien

Informations sur le concours

Publié le :	08-09-2025
Filière :	Filière rééducation
Catégorie :	A
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	2
Date du concours :	19-11-2025
A propos du poste :	

DESCRIPTION DES FONCTIONS :

Est considérée comme exerçant la profession de diététicien toute personne qui, habituellement, dispense des conseils nutritionnels et, sur prescription médicale, participe à l'éducation et à la rééducation nutritionnelle des patients atteints de troubles du métabolisme ou de l'alimentation, par l'établissement d'un bilan diététique personnalisé et une éducation diététique adaptée.

— Les diététiciens contribuent à la définition, à l'évaluation et au contrôle de la qualité de l'alimentation servie en collectivité, ainsi qu'aux activités de prévention en santé publique relevant du champ de la nutrition (article L.4371-1 du code de la santé publique).

Informations sur l'établissement

Nom :	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER
Ville :	34000 Montpellier
Site Web :	http://www.chu-montpellier.fr

Pour candidater

Date limite de candidature :	07-10-2025
Conditions de candidature :	

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires soit :

1° du brevet de technicien supérieur de diététique régi par les articles D. 643-1 à D. 643-35-1 du code de l'éducation , sous réserve des dispositions prévues aux articles D. 4371-1-1 à R. 4371-8 du code de la santé publique

;

2° du brevet de technicien de diététique institué par l'arrêté du 30 décembre 1952, première partie, et l'arrêté du 14 septembre 1953, deuxième partie, conformément au décret n° 52-178 du 19 février 1952

portant création et fixation des dispositions générales des examens publics prévus par la loi du 4 août 1942 modifiée relative à la délivrance des diplômes professionnels et reclassé comme brevet de technicien supérieur par l'arrêté du 2 août 1962;

3° du diplôme universitaire de technologie :

- spécialité biologie appliquée, option diététique ;

- spécialité génie biologique, option diététique, dès lors que ce diplôme a été délivré avant la première des deux dates prévues à l'article 3 de l'arrêté du 15 avril 2022

susvisé ;

4° La licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie », spécialité génie biologique parcours diététique et nutrition régie par les articles D. 642-66

et D. 642-67 du code de l'éducation

et par les arrêtés des 6 décembre 2019 et 15 avril 2022 susvisés, sous réserve des dispositions prévues aux articles D.4371-1-1 à R 4371-8 du code de la santé publique.

Les candidats doivent satisfaire aux dispositions du code général de la fonction publique, à savoir :

Nul ne peut avoir la qualité de fonctionnaire :

1 - S'il ne possède la nationalité française ou celle de ressortissant d'un état membre de la Communauté Économique Européenne,

2 - S'il ne jouit pas de ses droits civiques,

3 - Le cas échéant, si les mentions portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire sont incompatibles avec l'exercice des fonctions,

4 - S'il ne se trouve en position régulière au regard du code du service national,

5 - Le cas échéant, s'il ne remplit, compte tenu des possibilités de compensation du handicap, les conditions de santé particulières exigées pour l'exercice de certaines fonctions relevant du corps ou du cadre d'emplois auquel il a accès, en raison des risques particuliers que ces fonctions comportent pour les agents ou pour les tiers et des sujétions que celles-ci impliquent. Les statuts particuliers fixent la liste de ces fonctions ainsi que les règles générales suivant lesquelles les conditions de santé particulières sont appréciées.

Attention : En application du code générale de la fonction publique, la vérification des conditions requises pour concourir pourra intervenir après la proclamation des résultats et au plus tard à la date de nomination. S'il apparaît qu'un ou plusieurs candidats, déclarés admis par le jury, ne remplissaient pas lesdites conditions, ils perdraient le bénéfice de leur admission au concours.

Pièces à fournir :

PIECES A FOURNIR

Tout dossier incomplet, à réception par le Service des Concours, c'est-à-dire ne comportant pas l'ensemble des pièces requises ci-dessous listées, sera rejeté de manière définitive.

Il en sera de même pour tout dossier expédié hors délai et pour tout dossier transmis autrement que par voie postale.

Le dossier du candidat devra être fourni en 2 exemplaires (une version papier et une version dématérialisée), la composition du dossier est laissée à l'appréciation du candidat, cependant, il devra être accompagné obligatoirement des pièces suivantes dans l'ordre indiqué :

- 1) Le dossier d'inscription au concours daté et signé.

- 2) Une demande d'admission à concourir ;
 - a. Une lettre de motivation présentant notamment le projet professionnel amenant à candidater afin de permettre au jury d'apprécier les motivations du candidat à concourir.

Elle devra être adressée à Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation, 191 avenue du Doyen Gaston Giraud-34295 Montpellier Cedex 5,

- 3) Un curriculum vitae détaillé mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestation d'emploi.

- 4) Copie des titres de formation, diplômes, certifications et équivalences dont le candidat est titulaire.

- 5) Les formations suivies en lien avec le parcours professionnel,

Pour les agents du CHU de Montpellier uniquement, fournir l'historique de formation effectuée. Vous pouvez l'obtenir auprès du service Formation : « DRHformationcontinue@chu-montpellier.fr » ou en vous rapprochant de votre encadrement.

- 6) La fiche du poste occupé validée et signée par l'encadrement, pour les agents du CHU de Montpellier uniquement,

- 7) Les trois dernières fiches d'évaluation, en fonction de votre ancienneté, (uniquement pour les agents du CHU).

- 8) Photocopie de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne, ou du passeport.

- 9) Une attestation de participation à la journée défense et citoyenneté (attestation à fournir pour vous inscrire aux concours et examens pour les candidats Français ayant moins de 25 ans).

10) Uniquement : 1 enveloppe autocollante demi-format affranchie au tarif en vigueur (229x162) comportant le nom et le prénom du candidat et libellée à son adresse (pour l'envoi des résultats)

Pour faciliter le traitement de votre dossier, nous vous remercions de bien vouloir le présenter dans l'ordre des pièces demandées. Ne pas faire de copies recto-verso de votre dossier.

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

Envoi du dossier :

Le dossier de candidature devra être produit en 2 exemplaires (une version papier et une version dématérialisée)

Version papier

Version dématérialisée

Par courrier recommandé avec accusé de réception :

Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation Continue

"Examens & Concours" à l'attention de Madame Gisbert Christine

Centre Administratif André Bénech

191 avenue du Doyen Gaston Giraud

34295 MONTPELLIER Cedex 5

Déposer un dossier scanné en un seul document,

format PDF, en précisant votre Nom, Prénom et le libellé

du Concours, en cliquant sur le lien suivant :

<https://nextcloud.chu-montpellier.fr/index.php/s/W3texA27DyL4HJR>

code confidentiel à copier/coller :

{5_!uO>C0\

